

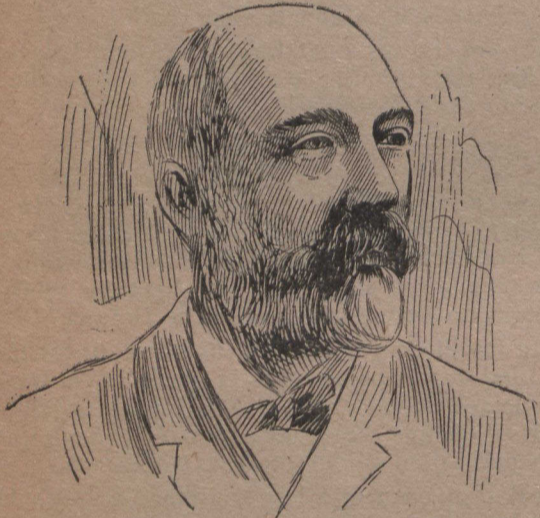
L'AFFAIRE DE BUCKINGHAM (I)

L'affaire de Buckingham! c'est plus qu'une grève, comme toutes celles dont notre paisible province a été témoin; c'est une véritable émeute n'ayant rien à envier à ce qu'on a vu de plus meurtrier dans les grandes grèves des charbonniers de la Pensylvanie et des mineurs de France. C'est-à-dire que nous venons de voir, d'un côté, des unions d'ouvriers parfaitement organisés pour empêcher le travail des non grévistes, armés d'armes à feu et décidés à s'en servir pour imposer leurs volontés à des patrons non moins décidés à n'en pas passer par la volonté de leurs employés, non moins décidés que ces derniers, à la résistance par leurs armes propres et par les armes des policiers à leur solde.

Partis en guerre les uns contre les autres dans un pareil état d'esprit, ouvriers et patrons devaient en venir aux mains. A la suite de rencontres pleines de défis et de provocations, vint ce moment de nervosité aveugle qu'on dirait inéluctable où les fusils partent tout seuls. Ce fut le cas ici. Rien n'a pu jusqu'à présent établir de quel côté sont partis les premiers coups.

Deux hommes furent tués: Bélanger, le jeune chef des grévistes, âgé de 24 ans, et Thériault, l'un de ses lieutenants. Ils furent criblés de balles: Bélanger, pour sa part, en reçut cinq dans la poitrine.

Les policiers et le corps de garde des MacLaren dirigeaient le feu contre les grévistes avec le désavantage du nombre, mais sûrement avec la supériorité sur leurs ennemis — je ne puis employer d'autre mot;



M. SARRIEN

Président du Conseil des Ministres de la république française, en lutte ouverte avec le Vatican.

c'est bien à regret, quand il s'agit de compatriotes d'habitude si pacifiques — de l'exercice des armes, du sang-froid et du coup-d'oeil. Bélanger n'a-t-il pas été désigné aux balles et, croit-on, en bonne foi, qu'il a été tué à tout hasard comme n'importe quel autre gréviste aurait pu l'être?

Les policiers ne sont pas sortis indemnes de la bagarre et quoiqu'ils n'aient pas de mort à déplorer, bon nombre d'entre eux ont été blessés. Bref, l'affaire a été si grave qu'il a fallu appeler la troupe sous les armes et lui demander protection pour les vastes scieries des MacLaren.

Ce simple récit de faits, bien écourté, dépourvu de tous les détails qu'on amplifie de part et d'autre pour étayer une justification devant le public, suffit pour montrer que notre population est déjà loin des méthodes pacifiques qui lui servaient naguère à appuyer ses revendications contre les employeurs et que ceux-ci, de leur côté, ne trouvent rien de mieux à faire que d'invoquer la force armée au risque des plus cruelles conséquences pour mettre leurs propriétés et leurs personnes en sûreté: oubliant que le respect des unes et des autres réside plutôt dans un sentiment d'estime et de solidarité que dans la crainte du sergent de ville et la terreur des armes à feu.

L'enquête que devra tenir le gouvernement nous révélera, si possible, le nom de la personne qui, la première, déchargea une arme à feu et donna ainsi le signal de la boucherie.

L'enquête aussi nous dira s'il est bien vrai, ce qu'on répète sur tous les toits, que les MM. MacLaren ont refusé d'en passer par la déci-

sion d'un arbitrage, suivant la loi d'Ottawa ou de Québec, et s'il en est ainsi, l'opinion publique ne pourra jamais avoir trop de sévérité et exiger qu'on exerce trop de rigueur contre eux.

On a répété qu'ils avaient dit en repoussant ces offres de médiations légales: "Nous n'avons que faire d'arbitres, nous pouvons régler nos affaires, nous-mêmes." Ils n'auraient fait alors qu'imiter la conduite de tous les grands exploiters de l'humanité travailleuse, de tous ces gens qui sont prêts, comptant sur leur fortune et sur l'appui qu'elle procure auprès des pouvoirs, — les judiciaires trop souvent comme les autres, — à arracher tout ce qu'ils peuvent du labeur des gagne-petit et à les dompter par la faim, la ruine et la mort même, s'il prend envie à ceux-ci de vouloir améliorer leur pénible existence.

Espérons que ces magnats de l'exploitation forestière qui doivent tant à l'Etat, qui ont mis la main sur d'immenses domaines fermés au travail du bûcheron canadien qui veut se créer un "home", seront en état de démontrer qu'ils voulaient bien en passer par les voies de conciliation du pays.

Ces voies ont été créées, ces lois sont établies pour eux comme pour tous les employeurs, et en faveur des "gens de chantier", comme de tous les travailleurs; elles ont force à Buckingham comme à Hull et à Québec. Elles existent pour les riches comme pour les pauvres. Nous espérons bien que le jour ne viendra jamais où on remettra en doute l'égalité devant la loi. Cette égalité existe profondément ancrée en ce pays, et les citoyens entendent exercer une vigilance assez alerte pour qu'elle ne subisse jamais la moindre éclipse.

Le sentiment public est sûrement hostile aux propriétaires des scieries MacLaren, et le fait d'annoncer qu'ils vont en suspendre les opérations n'est pas de nature à leur créer des sympathies.

On commence à se dire, dans les masses, plus généralement que dans les classes dirigeantes, que les concessionnaires d'exploitations forestières sont bien puissants chez nous; qu'ils forment un Trust à côté duquel les anciens seigneurs étaient peu de chose; qu'ils sont maîtres d'immenses territoires non seulement pour les fins de leur industrie mais encore pour la chasse, la pêche, et même pour les mines; et que tout citoyen de cette province qui essaye de pénétrer dans ces réserves en est chassé comme un intrus, depuis le pauvre diable qui veut établir sa famille, comme colon, jusqu'au pêcheur à la ligne ou au chercheur de minerai.

Cet état d'esprit n'a rien à faire, sans doute, avec l'émeute de Buckingham, mais le peuple n'est pas tenu à une logique rigoureuse, pas plus d'ailleurs que les grands qui en manquent en tant d'occasions. Aussi se dira-t-il très aisément: voici de beaux messieurs qui s'enrichissent à même notre domaine, qui en ont tiré des millions et les voilà qui marchandent sur 2½c de l'heure pour un travail extrêmement pénible, entraînant souvent mort d'homme par les noyades ou des maladies dont on ne revient pas; puisqu'ils n'ont pas voulu d'un arbitrage, c'est qu'ils ont tort. Ils doivent être punis comme responsables des morts atroces que nous avons à déplorer.

L'affaire de Buckingham est trop grave, en elle-même, pour qu'elle meure dans la salle des pas perdus des palais de justice, et elle est entourée de trop de circonstances louches pour qu'on puisse accorder le bénéfice du doute à ceux qui, d'une façon ou d'une autre, se sont arrangés pour n'y faire que des victimes.

E. Bantel

PROPOS DE MONTREALAIS

Nous allons rigoler tantôt: notre parlement municipal se réveille, il est réveillé. La session du parlement provincial s'ouvrira aussi dans quelques semaines et c'est la lutte de ces deux géants qui va nous égayer.

Dans le temps jadis les lutteurs en face n'étaient pas les mêmes: je veux dire qu'ils n'y allaient pas de la même allure. Montréal exposait tout uniment sa demande, Québec l'écoutait et jugeait, admettant généralement sans y toucher, les projets de législation que la métropole lui soumettait.

Je ne suis pas prêt à dire si la législation n'était pas mieux préparée, plus claire, plus lim-

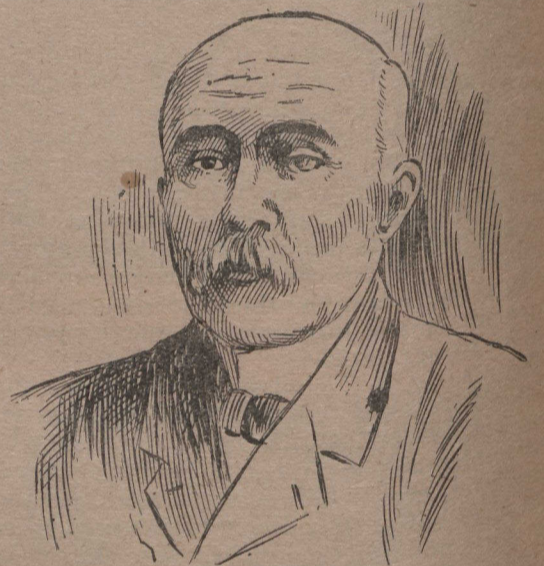
pide qu'aujourd'hui, de même que l'âme échevinale de ce temps. Je glisse rapidement là-dessus, car ce n'est pas de cela que je veux parler.

Ce que je veux dire, c'est que dans ce temps-là, Montréal n'avait pas encore songé à exterminer Québec, et Québec, non plus, n'entendait pas que Montréal ne soit pas lui-même — comme la chère Musette — et tombe, sans défense, sous la patte des Trusts. Voilà qui est moderne, relativement nouveau. C'est aux approches de ce renouveau que nos 40 immortels commencent à fourbir les armes et vont nous procurer je l'espère, une "season" de haut comique qui devrait nous dédommager de l'absence des grandes troupes de France.

On se rappelle le déboire grand pour l'ambassade montréalaise qui couronna la dernière session. Les "Trusts" avaient tout simplement acheté le Conseil Législatif et défait par une corruption infernale les demandes de Montréal. Il y eut des scènes d'homérique irritation à ce sujet dans notre aréopage!

Je demande maintenant si les coléreux de l'occasion étaient sincères ou nous la faisaient à l'oseille?

Je suis bon prince comme tous les Jean, mes frères de Montréal. Je ne veux nullement prendre mon monde par surprise. Si ceux de nos tant montés échevins contre le Conseil Législatif et contre les Trusts, sont sincères, les voilà à même de le montrer; qu'ils tiennent prête leur législation et la présentent au premier jour, à la Chambre et au Comité. De cette façon, le Conseil Législatif ne leur fermera pas la porte au nez pour s'ajourner, sans en avoir fini avec leur cas.



M. CLÉMENCEAU

Ministre de l'Intérieur de la république française, bras droit de son collègue M. Sarrien.

Il y a du temps devant vous, seigneurs gubernatoriaux de la métropole canadienne, mais n'en perdez pas à rien. Mettez-vous bien d'accord pour commencer: "Concordia salus." C'est du latin que chacun de vous aura compris sans recours au classique émérite qu'est M. David, votre greffier. Eh bien! que la concorde soit entre vous et ce sera notre salut à tous.

Entendez-vous donc de suite et vous savez sur quoi!

Il n'y a pas que sur la taxe à prélever, c'est-à-dire, sur la sauce à laquelle vous voulez vous accommoder, qu'il faille délibérer.

Délibérez sur votre délivrance, sur notre liberté, c'est ce qu'il importe avant tout. Délibérez sur les gros chapitres des P'tits chars, nos maîtres, des compagnies à fils et à poteaux, ces bourreaux qui nous torturent et nous enlaidissent. Délibérez sur vous-mêmes, enfin, et tâchez de bien vous mettre en tête, en conclusion, que si vous valez beaucoup dans la science oratoire et dans les tons de la langue blanche, rouge ou verte, vous ne valez rien du tout comme corps administratif, pris en bloc ou séparés en comités.

Dans ce cas, supprimez-vous pour toutes les fins administratives et exécutives que de droit et demandez-en la permission à Québec qui vous l'accordera d'un geste grand et gai!

Restez corps parlementaire, ayant la parole en bouche et l'argument au bout du bras, à la bonne heure: ce serait cruel de priver Montréal qui n'a pas de comédie, des représentations du Conseil de Ville. Mais pour le reste, n'ayez crainte; pour l'administration proprement dite de nos deniers et l'exécution de nos travaux, partez. Vous avez votre lexeat et nous vous ferons la conduite assez lointaine pour que vous ne reveniez pas de sitôt.

JEAN DES JEAN

(I) Depuis que l'article ci-dessus est écrit, un policier, Warner, a succombé à ses blessures.